

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Brigitte Desruisseaux directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Règlement 370-19 règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

QUE lors de l'assemblée du conseil municipal du 4 novembre 2019 à 19 h, tenue au 1439, chemin Favreau à Sainte-Edwidge-de-Clifton, le conseil municipal a adopté le règlement 370-19 règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Toutes personnes qui veulent obtenir une copie du présent règlement peuvent en faire la demande au bureau municipal en défrayant les coûts relatifs à la demande.

**DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 6E JOUR DE NOVEMBRE
DEUX MILLE DIX-NEUF.**

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 novembre 2019, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de novembre 2019.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et secrétaire-trésorière